

Extrait du rapport annuel 2014

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire est une fondation au sens des art. 80ss du CC. Elle a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP, envers les salariés dont les employeurs sont affiliés contractuellement ainsi qu'envers leurs parents et

leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Les indépendants peuvent s'affilier, dans le cadre des prescriptions légales de la LPP, à la caisse de prévoyance de leur personnel.

1. Chiffres du rapport annuel 2014

(Chiffres arrondis)

Effectif	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de caisse de prévoyance	16 477	16 253
Assurés actifs	113 544	109 085
Bénéficiaires	17 717	17 153

Bilan	2014 en mio. CHF	2013 en mio. CHF
Actif		
Placements	735.8	630.9
Placements directs et collectifs des caisses de prévoyance	22.5	19.4
Créances auprès de la Bâloise Vie SA	684.6	581.2
Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance	0.3	0.8
Avoirs sur compte-courant auprès des employeurs	28.4	29.5
Autres créances	0.1	0.1
Total de l'actif	735.9	631.0
Passif		
Dettes des caisses de prévoyance	372.3	319.7
Dettes de la fondation collective	3.6	3.9
Autres dettes	118.8	77.0
Réserves de contribution des employeurs	158.2	146.5
Réserves de fluctuations des valeurs des caisses de prévoyances	0.1	0.2
Fonds libres réserves des caisses de prévoyance	82.9	83.7
Découvert caisses de prévoyance	0.0	0.0
Capital de la fondation*	0.0	0.0
Total Passif	735.9	631.0

* Montant effectif: CHF 2000.-

Compte d'exploitation	2014 en mio. CHF	2013 en mio. CHF
Cotisations et apports ordinaires, autres	1 057.7	998.7
Cotisations des salariés	417.6	393.7
Cotisations des employeurs	486.2	453.1
Autres apports, subsides, etc.	153.9	151.9
Prestations d'entrée et reprises	1 182.5	1 072.5
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	2 240.2	2 071.2
Prestations réglementaires	- 399.3	- 357.1
Prestations de rentes	- 191.5	- 180.7
Libération du paiement des primes	- 32.0	- 33.3
Prestations en capital	- 175.8	- 143.1
Prestations de sortie et transferts	- 1 151.6	- 977.7
Dépenses relatives aux prestations et prélèvements anticipés	- 1 550.9	- 1 334.8
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	- 16.3	- 0.3
Produits de prestations d'assurance	1 570.1	1 361.6
Charge d'assurance	- 2 250.6	- 2 101.7
Primes d'assurance	- 955.7	- 900.6
Apports uniques	- 1 249.3	- 1 154.2
Cotisations au fonds de garantie/utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurance	- 45.6	- 46.9
Résultat net de l'activité d'assurance	- 7.5	- 4.0
Résultat net des placements	1.2	1.8
Autres produits/Autres charges (net)	1.0	0.8
Frais d'administration (excl. Primes de coût)	- 1.0	- 0.8
Excédent des produits/des charges avant constitution/dissolution de la RFV	- 6.3	- 2.2
Dissolution/Constitutions de la RFV (caisse de prévoyance)	0.1	0.1
Variation des fonds libres des Caisse de prévoyance	6.2	2.1
Excédent des produits (fondation collectives)	0.0	0.0

Les comptes sont présentés et évalués comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

2. Informations supplémentaires

(Chiffres arrondies)

Conseil de fondations à composition paritaire/Secrétaire du conseil de fondation

Daniel Müller, Efringen-Kirchen (D) (Président jusqu'au 31.12.2014, Membre à partir de 01.01.2015)	Représentant des employeurs
Ernst Röthlisberger, Kölliken (Vice-président jusqu'au 31.12.2014, Président à partir de 01.01.2015)	Représentant des salariés
Claudia Rechsteiner-Bürki, Trogen (Membre jusqu'au 31.12.2014 Vice-Présidente à partir de 01.01.2015)	Représentante des employeurs
Peter Hänggi, Nunningen	Représentant des employeurs
Martin Bärtschi, Reinach	Représentant des employeurs
Loredana Vuilleumier-Magri, Etagnières	Représentante des salariés
Pietro Vanetti, Losone	Représentant des salariés
Alois Villiger, Rain	Représentant des salariés
Walter Steiner, Berne	Secrétaire du conseil de fondation

Tous les membres du conseil de fondation sont nommés jusqu'au 31.12.2016

Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin, Bubendorf
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers AG, Bâle
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)

Plans de prévoyance

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la Bâloise Vie SA propose une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité. Cette gamme de produits contient les lignes de prévoyance Prevo, Classic et Special.

Capital de couverture/total des avoirs de vieillesse/taux d'intérêt LPP/degré de couverture selon Art. 44 BVV 2	31.12.2014 en mio. CHF	31.12.2013 en mio. CHF
Capital de couverture des assurés actives	9 085.0	8 435.7
dont avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	5 447.7	5 107.5
dont avoirs de vieillesse sur-obligations	3 637.3	3 328.2
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	2 512.1	2 349.3
Total du capital de couverture	11 597.1	10 785.0
BVG-Zinssatz, vom Bundesrat festgelegt	1,75%	1,50%

Le degré de couverture de la fondation collective est constamment égal à 100%; le degré de couverture d'une caisse de prévoyance individuelle est au moins 100%, selon le montant des fonds libres.

3. Informations provenant du compte d'exploitation de la Bâloise Vie SA pour la vie collective Suisse

(Chiffres arrondis)

Principes d'établissement des comptes, clôture statutaire:

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie collective en Suisse. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la par-

ticipation aux excédents aux clients et au versement du dividende à la Bâloise Holding SA. Elle diffère ainsi, tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires, des résultats qui ont été publiés le 26 mars 2015 selon les normes IFRS par le Groupe Bâloise.

L'ensemble des résultats vie collective Suisse	2014 en mio. CHF	2013 en mio. CHF
Résultat des placement	202	144
Résultat des risques	106	108
Résultat des frais	- 3	- 7
Modification des réserves	- 164	- 103
Attribution au fonds d'excédents	- 70	- 93
Résultat du compte d'exploitation	71	49

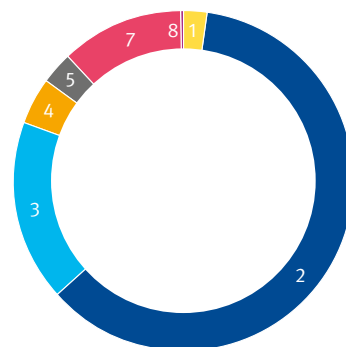
Pourcentage minimum dans les affaires vie collective Suisse

La loi exige qu'au moins 90 % des produits bruts appartiennent aux assurés et 10 %, au maximum, aux actionnaires.

	2014 en mio. CHF	2013 en mio. CHF
Produits bruts, affaires soumises aux pourcentages minimum	100,0% 659	100,0% 566
Prestations en faveur des assurés, affaires soumises au pourcentage minimum	93,1% 614	94,4% 535

Portefeuille de placement des capitaux provenant de la prévoyance professionnelle auprès de la Bâloise

	en %	en 1000 CHF
1. Fonds liquides et dépôts à terme	2,34	390 617
2. A intérêt fixe	61,15	10 216 858
3. Hypothèques et autres créances nominales	17,12	2 861 129
4. Actions et parts des fonds de placement	4,65	777 750
5. Private Equity et Hedge Funds	2,82	470 966
6. Placements en participation et entreprises liées	0,00	0
7. Immobilies	11,86	1 981 327
8. Autres placements de capitaux	0,06	10 512
	100 %	16 709 159



Source: rapport annuel de la Bâloise-Fondation collective 2014

Total: 16 709 millions CHF (selon la valeur comptable fin 2014)

Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Bâle

Service clientèle 00800 24 800 800
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch